

APPEL À PROJETS RECHERCHE

Université Paris Lumières

Campagne 2022

AAP Recherche ComUE UPL

Informations

L'université Paris Lumières (UPL) lance sa campagne d'appel à projets (AAP) Recherche pour l'année 2022. Cette note est pensée pour accompagner les équipes scientifiques qui souhaiteraient déposer un projet de recherche dans le cadre de cet AAP pour l'année à venir. L'ensemble de la procédure est présenté aux communautés scientifiques des universités Paris 8 et Paris Nanterre, du CNRS et aux établissements associés à la ComUE UPL.

L'ambition affichée des AAP Recherche de la ComUE UPL, depuis leurs débuts, est de labéliser et financer des travaux originaux, reflétant les thèmes scientifiques stratégiques qui constituent l'identité de notre établissement. L'appel à projets Recherche proposé par la ComUE Université Paris Lumières vise à développer les collaborations effectives entre la communauté scientifique des universités Paris 8 et Paris Nanterre, dont les UMR du CNRS, et les équipes des associés. Le financement de ces projets est un « plus » apporté par l'UPL qui ne s'apparente pas à une dotation ou une aide pérenne sur la durée des projets. Ces derniers doivent s'inscrire dans les thèmes scientifiques de la ComUE ; des « projets blancs » peuvent aussi être proposés. Ils doivent réunir les membres et associés et proposer une dimension novatrice et mettre en avant l'expertise et l'excellence de la recherche portée par la ComUE UPL.

Les établissements, membres et associés, consacrent des financements à la vie scientifique des laboratoires et des projets, c'est là l'un de leur soutien actif à la recherche : l'Université Paris Lumières s'inscrit dans un cadre différent en proposant des subventions qui permettent de développer des recherches collaboratives avec un financement spécifique, annuellement étudié par les instances de la ComUE UPL (Commission recherche et Conseil Académique, avant la validation du Conseil d'administration).

A – La ComUE Université Paris Lumières (UPL)

La ComUE Université Paris Lumières a été créée en 2014 (décret n°2014-1677 du 29 décembre 2014). Elle œuvre sur l'ensemble des disciplines de sciences humaines et sociales et s'intéresse aussi à d'autres domaines en sciences exactes ou du vivant (biologie, informatique, mathématiques, etc., en rapport notamment avec l'intelligence artificielle). La ComUE Université Paris Lumières porte un intérêt manifeste aux humanités numériques et s'inscrit dans la dynamique dite de « science ouverte ».

La ComUE Université Paris Lumières se compose de trois membres fondateurs : l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, l'Université Paris Nanterre et le CNRS. A ces membres s'ajoutent des établissements statutairement « associés » qui ont rejoint l'Université Paris Lumières par conventions de partenariat ; les voici: l'Académie Fratellini, les Archives Nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre d'études, de documentation et d'information d'action sociale – CEDIAS-Musée Social, le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière, l'ETSUP école de travail social, l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS-HEA), l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye), le Musée du

Louvre, le Musée national de l'histoire de l'immigration – Palais de la Porte Dorée, la Maison des cultures et du Monde, le Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, le Pôle Sup'93 (école de formation des artistes).

De par sa composition, l'Université Paris Lumières aborde les dimensions muséales, patrimoniales et archivistiques de la société et de ses productions, particularité unique en France. Elle s'investit également dans la réflexion autour du travail social et de ses implications.

Pour plus d'informations : www.u-plum.fr

B – Calendrier de la campagne d'AAP Recherche de la ComUE UPL 2022

Dates	Etapes
Ouverture de l'appel	Mercredi 30 juin 2021
Événement de présentation du dispositif en visioconférence	Mardi 21 septembre 2021
Date limite de dépôt	Vendredi 15 octobre 2021 (12h, heure de Paris)
Réunion du Conseil d'administration de la ComUE UPL pour adoption des résultats	Mercredi 15 décembre 2021
Diffusion des résultats	vendredi 19 décembre 2021
Travail de conventionnement et versement financier	Janvier-Février 2022

NB : calendrier soumis à la Présidence de la ComUE UPL et au Conseil des membres.

L'Université Paris Lumières (UPL) a organisé sa campagne d'appel à projets (AAP) Recherche pour l'année 2022, en réunissant la gouvernance et la communauté scientifique. À la suite des travaux et délibérations de la Commission de la recherche du Conseil académique de la ComUE UPL du 15 juin 2021, votés par le Conseil académique en session plénière lors de sa réunion du 22 juin 2021.

Le formulaire lié à un projet de recherche sera à remettre pour la date du vendredi 15 octobre 2021, pour 12h (heure de Paris). Aucun document ne sera accepté hors délais.

Le dépôt sera à effectuer à l'adresse suivante : aapUPL2022@u-plum.fr

Important : le dépôt consiste en l'envoi d'un **unique document en format PDF**.

C - Les 3 dispositifs de l'AAP Recherche de la ComUE UPL 2022

- 1) nouveau projet annuel
- 2) nouveau projet pluriannuel
- 3) suivi de projet

Ces 3 dispositifs peuvent porter sur les 3 thèmes scientifiques du futur contrat de site de la ComUE UPL portant sur les années 2021-2025 (voir Annexe 1) :

- Thème 1 - Culture, patrimoine et médias
- Thème 2 – Créations
- Thème 3 – Faire monde commun

En s'inscrivant dans l'un de ces trois thèmes, les projets proposés seront à indiquer comme « structurants » pour les développements scientifiques de l'Université Paris Lumières.

En plus de ces 3 thèmes, la possibilité d'inscrire le projet de recherche proposé dans un thème « blanc » est offerte. Les sciences et techniques, l'informatique ou les mathématiques par exemples, étant aussi représentées dans la communauté scientifique de la ComUE UPL.

D - Les critères de sélection et les modalités d'évaluation adoptées

Les porteurs et co-porteurs des projets

Les porteurs et co-porteurs d'un projet devront être enseignant.e.s-chercheur.e.s, ou chercheur.e.s, d'un établissement membre ou associé. Les doctorant.e.s, post-doctorant.e.s ou les personnes en situation d'éméritat peuvent participer au projet mais ne peuvent pas en être les « porteurs ».

Les attendus pour l'évaluation des projets

Les projets proposés dans le cadre de l'AAP Recherche UPL 2022 seront retenus en fonction de différents critères. Ainsi, seront soutenues les recherches qui :

- incarnent les collaborations entre les deux établissements universitaires
- favorisent les collaborations avec les établissements associés
- permettent de mettre en place d'importants partenariats de cofinancement
- témoignent d'une dimension internationale
- portent une attention à la dimension « science ouverte ».

NB : il n'y a pas d'ordre établi dans les items susmentionnés

Les modalités d'évaluation des projets

Depuis la campagne d'AAP Recherche 2021, ce sont les membres de la Commission recherche, émanant du Conseil académique de l'Université Paris Lumières, qui étudient directement les dossiers. Le Président du CAC et la chargée de mission Recherche de la ComUE UPL prépareront une réunion avec les membres du Bureau du CAC de la ComUE UPL pour organiser la répartition de l'ensemble des dossiers auprès des membres de la CR, avec deux évaluateurs choisis en interne. Par la suite, chaque évaluateur se voit notifier les projets sur lesquels il.elle sera amené.e à rapporter. L'ensemble des dossiers est également disponible pour l'ensemble des membres de la CR de l'UPL (via une GED dédiée). Une séance de la CR de l'UPL sera spécifiquement dédiée à la présentation de l'ensemble des demandes et donnera lieu à des échanges et arbitrages. À noter que l'administration de la ComUE UPL réalise elle-aussi une évaluation sur des critères administratifs et financiers, pensée comme une aide à la prise de décision des élus. Par la suite, le CAC en réunion plénière sera amené à valider les décisions concernant les projets soutenus et labélisés. Enfin, une réunion du Conseil d'administration de l'UPL votera une délibération qui officialisera les décisions. Les porteurs de projet, lauréats ou non, seront informés des résultats. Le travail de conventionnement entre l'administration de la ComUE UPL et les établissements, membres et/ou associés conclura cette séquence.

Ces différentes étapes ont déjà été anticipées et bloquées en termes de dates :

Dates	Etapes
Date limite de dépôt	Vendredi 15 octobre 2021 (12h : Heure Paris)
Réunion du Bureau du CAC – Répartition des dossiers	Mercredi 20 octobre 2021
Diffusion aux évaluateurs de leurs dossiers	Vendredi 22 octobre 2021
Retour des évaluations collectives	Vendredi 19 novembre 2021 (12h : Heure Paris)
Réunion de la CR pour les évaluations	Mardi 23 novembre 2021
Réunion du CAC pour la validation des résultats	Mardi 7 décembre 2021
Réunion du CA pour adoption des résultats	Mercredi 15 décembre 2021
Travail de conventionnement et versement financier	Janvier-Février 2022

NB : calendrier soumis à la Présidence de la ComUE UPL et au Conseil des membres.

E – En cas de questions ou demandes d'explication

Les porteurs sont invités à se tourner vers leur gestionnaire de laboratoire et/ou les directions de la recherche des universités Paris 8 et Paris Nanterre.

À noter que pour le dispositif « suivi de projet », ce sont eux qui fourniront l'état des dépenses.

Mme Bérénice Waty, Chargée de mission Coordination Recherche et Études doctorales de la ComUE UPL, se tient également à votre disposition : berenice.waty@u-plum.fr

F – Des indications financières nécessaires

- Le montant maximal pouvant être demandé par projet est de **20K€ par an**, quel que soit le dispositif adopté.

- Que le projet soit annuel ou pluriannuel, il est attendu un ou des cofinancements plus ou moins importants ; à noter que **l'unité de recherche des porteurs du projet doit nécessairement cofinancer** la proposition de recherche.

- Pour les projets pluriannuels, il est attendu que les équipes indiquent les dépenses envisagées pour les années N, N+1, voire N+2. Pour les recherches déjà engagées et qui sont dans le dispositif « suivi de projet », la ComUE UPL se montrera attentive aux dépenses réalisées l'année en cours et, au regard des avancées scientifiques du projet, elle seule décidera si le budget prévisionnel de l'année N+1 correspond aux besoins à venir.

- Les dépenses suivantes ne seront pas prises en charge par le financement de la ComUE UPL, elles sont donc inéligibles :

- Les frais d'inscription à des manifestations scientifiques
- L'achat d'ouvrages/articles/documents au-delà de 1.000 euros
- Les frais de location de salles/lieux pour des rencontres
- Les imprimantes, ainsi que les cartouches d'encre
- L'achat d'ordinateurs (fixes, portables) au-delà du montant de 1.200 euros (voir *supra*).
- Le recrutement d'un support de poste niveau post-doctorat

- Afin que les évaluateurs et l'administration de la recherche de la ComUE UPL saisissent au mieux les dépenses envisagées, les porteurs sont fortement invités à **détailler les postes de dépenses** : ainsi, le nombre de personnes ou de jours/nuit concernés, le nombre de participants ou de besoins en transport ou en restauration seront indiqués avec précisions.

Exemples :

1) Dépense : restauration « pour un colloque » : 900€ - Cette présentation n'est pas explicite.

Lui préférer : restauration « pour un colloque » : 3 repas déjeuner X 20 participants X 15€ (prix unitaire) = 900€

2) Dépense : transport « intervenants pour un colloque » : - Cette présentation n'est pas explicite.

Lui préférer : transport « intervenants pour un colloque » : 3 A/R de France, 3 A/R en Europe = 1800€

Se reporter *infra* pour des indications plus exhaustives.

- **Aucun frais de gestion** n'est à indiquer dans le budget prévisionnel, ni à intégrer dans les dépenses en cas de projet lauréat à l'AAP Recherche de l'Université Paris Lumières.

- Des dépenses en fonctionnement – Masse 10

Pour les missions

Types de dépenses	Aides financières maximum
Transport - Mission en France	200€
Transport - Mission en Europe	400€
Transport - Mission hors Europe	800€
Nuitée – Mission en France	130€
Nuitée – Mission en Europe et hors Europe	180€

Pour les manifestations

Manifestations & Rencontres	Aide financière maximum
Scientifique - Séminaire	2000€ (6 séances au moins)
Scientifique - JE	1100€/jour
Scientifique - Colloque	1600€/jour
Événement artistique (exposition, concert-débat, conférence grand public)	1000€

Pour les stagiaires :

Recours à un ou plusieurs stagiaires autorisé (licence ou master) : pour information, coût individuel de 525€/mois/temps plein.

- Autres dépenses : petit matériel de bureau ou des fournitures, acquisitions d'ouvrages ou d'articles, petit matériel informatique sont acceptés.

- Des dépenses-en équipement – Masse 20

Pour les ordinateurs

Les AAP Recherche de la ComUE UPL n'ont pas pour vocation de pourvoir en informatique les laboratoires. Si un ordinateur s'avérait nécessaire dans le cadre du présent projet¹, la contribution de la ComUE serait de :

- 800€ max. pour 1 ordinateur (portable ou fixe), dédié à des besoins simples (traitement de texte)
- 1200€ max. pour 1 ordinateur (portable ou fixe), dédié à des besoins spécifiques (traitement de l'image ou du son, par ex.)

Autres types de matériels : selon les projets, caméra, tablette ou encore micro pourraient être acceptés dans les dépenses. Là encore, nécessité d'en expliciter le besoin. Des logiciels et des disques durs pourront aussi être acceptés.

- Des dépenses-en personnel – Masse 30

Se référer à la grille indiciaire de votre établissement pour des emplois contractuels, et en fonction des statuts de personnels souhaités.

Les stagiaires ne sont pas des « personnels » ; si vous souhaitez recruter des stagiaires, il faut les indiquer en masse 10 – ils toucheront une gratification et non un salaire.

La rémunération d'artistes ou d'intermittents du spectacle peut être acceptée.

¹ La nécessité d'un matériel informatique devra être explicitée dans le cadre de la présentation du projet. Les instances de la ComUE UPL sont les seules décisionnaires à ce sujet.

THEMES SCIENTIFIQUES DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS LUMIERES

Dans le cadre de ce présent AAP en 2022, les futurs trois thèmes scientifiques de la ComUE UPL sont présentés afin que les projets et les équipes puissent se positionner dans ce cadrage.

Thème 1 - Culture, patrimoine et médias

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, les *fake news*, etc.

Les partenaires les plus significatifs des recherches développées au sein de ce thème sont les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, la Contemporaine, l'INA, le musée du Louvre, le Musée du Quai Branly, le Musée d'archéologie nationale et le Musée national de l'histoire de l'immigration.

Des recherches en sociologie, en anthropologie, en psychologie, en sciences économiques, en droit, en philosophie, sciences du langage, etc., devraient permettre de mieux comprendre l'objet « musée » et d'amplifier les collaborations avec les associés.

Thème 2 – Créations

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, recherche-crédation, industries culturelles, etc.

L'ENS Louis-Lumière, le Centre des arts d'Enghien-les-Bains, le Centre Pompidou, l'Académie Fratellini, Le Musée national de l'immigration sont des partenaires privilégiés.

Tous les laboratoires du périmètre de la ComUE Université Paris Lumières sont invités à intervenir autour des questions de création, de droits d'auteurs et de restitution de biens.

Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

Thème 3 – Faire monde commun

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, vulnérabilités, diversité ethnique et racisme, classes sociales, âge(s), genre, comportements sexuels, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.

Les sciences sociales, juridiques et historiques et les sciences du territoire traitent de l'étude des inégalités et des discriminations tout comme des formes de domination. Peuvent être également concernés les travaux sur le handicap, l'étude des conflits, des guerres et des formes de violence politique, les travaux sur les populations défavorisées et paupérisées, la théorie de l'Etat et les formes de citoyenneté, les enjeux de justice et d'accès aux droits, les politiques publiques et de soin, les usages et les dynamiques des territoires dans leur dimensions écologiques, sociales et économiques, etc.

S'interroger sur les manières de construire du commun implique souvent la mise en place de coopérations pluridisciplinaires plus larges que dans une thèse. Il s'agira alors de développer des partenariats innovants et au meilleur niveau.

On pourra prendre en compte le moment actuel, après l'irruption du Sars-Cov2 dans le monde entier. L'entrée « Faire monde commun » implique alors une interrogation sur la santé. Peuvent intervenir des réseaux déjà constitués ou en cours de constitution, sur les systèmes de santé et de protection sociale ou d'autres thématiques.

Les partenariats avec plusieurs membres associés de l'UPL trouvent là une pertinence, notamment l'INS-HEA, ETSUP, CEDIAS, la Maison des cultures du Monde et les partenaires associés autour du travail social.



NB : ces 3 thèmes sont en cours de validation. C'est sur la base de ces trois présentations que les équipes développeront leurs projets de recherche en vue de la campagne d'AAP 2022 de la ComUE Université Paris Lumières.